

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

*A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire*

Etaient présents : HOMBERT Liliane, BENSEL Céline, VOGT Dominique, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, DONZÉ Marie-Thérèse, BEAUDELLOT Florent, BERINGER Emilie, SIMON Matthias, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : VALENTE Victor, SANTORO Samuel, ANTONY Sandrine, SARTORIO Etienne

Procurations : VALENTE Victor VOGT Dominique  
SANTORO Samuel à HOMBERT Liliane  
ANTONY Sandrine à SITTLER Francine  
SARTORIO Etienne à BERINGER François

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE
4. FINANCES
5. Z.A. DE LA HARDT – TRANSFERT DE TERRAINS
6. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 48 rue du Canal d'Alsace, cadastré section 8 parcelle 266/197
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 6 rue du Rhin, section 8 parcelle 473

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis rue de l'Eglise, section 1 parcelle 118
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 106 rue du Général de Gaulle, section 11 parcelles 465/282 et 467/282

### 3. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Dominique VOGT rend compte de la réunion de la commission « Technique » qui s'est tenue le 05/12/2016.

#### A) TRAVAUX DE SECURISATION

La commission propose de solliciter le conseil de l'ADAUHR pour envisager un aménagement des sites suivants :

- **Carrefour de la rue du Château d'Eau et de la rue de Rumersheim** : intersection dangereuse en raison du manque de visibilité et de la priorité à droite qui n'est pas toujours respectée.
- **Carrefour de la rue du Château d'Eau et de la rue Alma** : il est proposé de supprimer le STOP et d'envisager une solution alternative.
- **Entrées de village** : les 4 entrées de village gagneraient à être sécurisées du fait de leur structure (routes en ligne droite, voies larges). Il conviendrait de les aménager de manière à faire ralentir les véhicules (mise en place de ralentisseurs, de coussins berlinois ou d'un îlot central).

#### B) TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux de réfection de voirie sont envisagés à divers endroits de la commune :

- Reprise des bordures trottoirs devant le garage Fischer
- Reprise de l'affaissement au carrefour de la rue des Merisiers et de la rue des Erables
- Reprise de l'affaissement rue du 8 Février
- Mise en place d'un caniveau devant la propriété 20 rue du 8 Février

Vu le devis établi par l'entreprise WERNER d'un montant de 4 363,80 € TTC,

Le conseil municipal, à 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, **DÉCIDE** :

- De réaliser l'opération dès 2017
- De créer un puits perdu devant le 69 rue du Général de Gaulle
- D'imputer la dépense à l'article 615231 du budget 2017

#### C) ANCIENNE TRESORERIE

M. le Maire présente l'estimation du cabinet Bleu Cube Architecture concernant la réhabilitation de la maison de l'ancienne Trésorerie. Celle-ci s'élève à 171 000 €.

Après discussions sur la suite à réserver à ce dossier, M. le Maire propose au conseil municipal une visite du bâtiment le **samedi 07 janvier à 10h00**.

### 4. FINANCES

#### A) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 3

Les crédits prévus dans le cadre du refinancement de la dette sont à annuler.

Aussi, il est nécessaire de procéder à une modification de la répartition des crédits comme suit :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
1641 - 041	Emprunts en euros	- 310 220 €	
166 - 041	Refinancement de dette		- 310 220 €
<b>TOTAL CHAPITRE 041</b>		<b>- 310 220 €</b>	<b>- 310 220 €</b>
166 - 16	Refinancement de dette	- 839 000 €	
166 - 16	Refinancement de dette		- 659 780 €
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>		<b>- 839 000 €</b>	<b>- 659 780 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>- 1 149 220 €</b>	<b>- 970 000 €</b>

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la modification ainsi présentée.

**B) DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 4**

L'adhésion au service instructeur du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon engendre les frais suivants :

- Droit d'entrée : 1 400 €
- Frais de fonctionnement : 4 € par an et par habitant

Ces dépenses sont à payer en décembre 2016. Aussi il est nécessaire de prévoir les crédits en procédant à une modification du budget comme suit :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
615221 - 011	Entretien et réparation bâtiments publics	- 7 224 €	
65548 - 65	Autres contributions	+ 7 224 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
2031 - 20	Frais d'études	- 1 400 €	
2041581 - 20	Biens mobiliers, matériel et études	+ 1 400 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la modification ainsi présentée.

**C) CREDITS D'INVESTISSEMENT 2017**

La collectivité va voter le budget primitif au mois de mars 2017. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, sous réserve d'une autorisation de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire précédent (article L. 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquelles l'exécutif a le droit de mandater.

#### 1. Budget principal

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 est de 140 428 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 35 107 €, soit 25 % de 140 428 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits visés ci-dessous :

<b>Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 000 €</b>
2031 – Frais d'études	5 000 €
<b>Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>30 000 €</b>
2116 – Cimetières	11 500 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	5 000 €
2151 – Réseaux de voirie	6 000 €
2184 – Mobilier	7 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 000 €</b>

#### 2. Budget Eau et Assainissement

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 est de 411 011 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 102 752,75 €, soit 25 % de 411 011 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits visés ci-dessous :

<b>Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 000 €</b>
203 – Frais d'études	2 000 €
<b>Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 000 €</b>
2156 – Matériel spécifique d'exploitation	5 000 €
2158 – Autres	5 000 €
<b>Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>10 000 €</b>
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 000 €</b>

## 5. Z.A. DE LA HARDT – TRANSFERT DE TERRAINS

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la communauté de communes se voit dotée d'une compétence étendue en matière de gestion des zones d'activités économiques.

L'exercice de cette compétence nécessite une régularisation de la situation des terrains communaux inscrits au sein du périmètre de la Z.A. de la Hardt.

Il s'agit des terrains suivants (cf plan joint à la présente délibération) :

- Parcelle n° 283 (entrée de la Z.A. et rond-point)
- Parcelle n° 284 (transformateur électrique)
- Parcelle n° 279 (terrain longeant la Z.A. à l'est)
- Parcelles n° 281, 316, 314 et 312 (terrains longeant la Z.A. à l'ouest)

La communauté de communes Essor du Rhin propose ainsi à la commune un transfert en pleine propriété de ces terrains ou une mise à disposition par procès-verbal.

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De transférer en pleine propriété et à titre gratuit les parcelles n° 283 et 284
- De conserver la propriété des parcelles n° 279, 281, 316, 314 et 312 et de réduire en conséquence le périmètre de la Z.A. de la Hardt.

## 6. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclaration préalable n° 16 B 0033
- permis n° 16 B 0007

### b) Informations de la communauté de communes « Essor du Rhin »

**Déchetterie** : les habitants de la communauté de communes se sont déplacés en masse le samedi 10 décembre à l'occasion de la distribution des badges d'accès. Il est rappelé que ces badges pourront également être retirés en janvier et février directement au siège de la communauté de communes à Fessenheim.

**SCOT** : le document a été validé mercredi 14 décembre 2016. Pour rappel, il s'agit d'un document d'urbanisme élaboré à l'échelle de plusieurs groupements de communes et qui vise à mettre en cohérence les différentes politiques d'aménagement du territoire. Les PLU communaux ou intercommunaux doivent ensuite s'inscrire dans ce schéma.

**Fusion des intercommunalités** : dans le cadre de la fusion, les services intercommunaux vont se regrouper sur le site de Volgelsheim, siège de l'actuelle communauté de communes Pays de Brisach. Les locaux de la communauté de communes Essor du Rhin à Fessenheim demeureront tout de même puisqu'ils seront affectés à des services de proximité (assistante sociale, conciliateur de justice...).

**Très Haut Débit** : un projet de déploiement du très haut débit est en cours au niveau régional, avec un objectif de couvrir, à terme, l'ensemble du territoire alsacien. Sur le territoire de la CCER, les communes de Rustenhardt

et Rumersheim-le-Haut ont été classées « prioritaires » au vu de l'état de leur réseau actuel. La mise en chantier du réseau optique à Blodelsheim devrait intervenir en 2020.

Ce projet colossal coûtera 163 millions d'euros au total, à noter que c'est la communauté de communes qui prendra en charge la participation financières des communes.

c) Composition des commissions

Suite à la démission de Gérard BESIN, la composition des commissions communales établie en séance du 4 avril 2014 est à mettre à jour.

Après discussions, l'assemblée désigne les commissions suivantes :

▪ Commissions communales :

<b>COMMISSION FINANCES</b>	<b>BERINGER François</b> – HOMBERT Liliane – INVERNIZZI Corinne – VOGT Dominique – SEILER Michel – SARTORIO Etienne – SITTLER Francine – SANTORO Samuel – BENSEL Céline
<b>COMMISSION SCOLAIRE – ANIMATION ET JEUNESSE</b>	<b>HOMBERT Liliane</b> – VOGT Dominique – THUET Sophie – SEILER Michel – SIMON Matthias – DONZÉ Marie-Thérèse – ANTONY Sandrine – RIEFFLE Edith – BERINGER Emilie – BENSEL Céline
<b>COMMISSION TECHNIQUE</b>	<b>VOGT Dominique</b> – BEAUDELLOT Florent – HOMBERT Liliane – BERINGER Ludovic – SEILLER Michel – SARTORIO Etienne – SANTORO Samuel – BENSEL Céline
<b>COMMISSION SECURITE</b>	<b>VOGT Dominique</b> – HOMBERT Liliane – BEAUDELLOT Florent – BERINGER Ludovic – ANTONY Sandrine – BENSEL Céline
<b>COMMISSION FESTIVITES – AIDE SOCIALE</b>	<b>BENSEL Céline</b> – HOMBERT Liliane – INVERNIZZI Corinne – VOGT Dominique – RIEFFLE Edith – BERINGER Emilie – SIMON Matthias
<b>CELLULE DE CRISE</b>	<b>VOGT Dominique</b> – HOMBERT Liliane – BEAUDELLOT Florent – BERINGER Ludovic – BENSEL Céline
<b>COMMISSION COMMUNICATION</b>	<b>HOMBERT Liliane</b> – INVERNIZZI Corinne – VOGT Dominique – RIEFFLE Edith – BERINGER Emilie – BENSEL Céline
<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRE</b>	<b>BERINGER François</b> , membre de droit <u>Titulaires :</u> BEAUDELLOT Florent SARTORIO Etienne SANTORO Samuel <u>Suppléants :</u> SITTLER Francine BENSEL Céline HOMBERT Liliane
<b>REFERENT ASSOCIATIONS</b>	<b>SANTORO Samuel</b>

▪ Autres structures :

<b>SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA HARDT</b>	<u>Délégués titulaires :</u> VOGT Dominique HOMBERT Liliane PETER Raymond	<u>Délégués suppléants :</u> SEILER Michel RIEFFLE Edith
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUHLBACH</b>	<u>Délégué titulaire :</u> SIMON Matthias	<u>Délégué suppléant :</u> VOGT Dominique
<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE</b>	VOGT Dominique	
<b>SYNDICAT MIXTE DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX</b>	<u>Délégué titulaire :</u> BERINGER François	<u>Délégué suppléant :</u> HOMBERT Liliane
<b>CORRESPONDANT DEFENSE</b>	HOMBERT Liliane	
<b>ASSOCIATION DE GESTION DES MOLENES</b>	BERINGER Emilie	
<b>COMITE DE GESTION DE L'ESP'ASS</b>	Monsieur le Maire, membre de droit INVERNIZZI Corinne	
<b>SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</b>	BERINGER François – VOGT Dominique	

d) Bilan Fête de Noël

La Fête de Noël des aînés qui a eu lieu le 11 décembre 2016 a rassemblé environ 145 personnes. Le chiffre est relativement constant d'année en année.

Céline BENSEL remercie les personnes qui ont prêté main forte lors de la décoration et de la mise en place de la salle.

Suite aux diverses observations relatives à l'animation de l'après-midi (orchestre), Céline BENSEL rappelle qu'il n'était pas possible au Théâtre alsacien de présenter une pièce et qu'un certain nombre d'invités lui ont dit avoir apprécié de pouvoir danser après le repas.

e) Modification de l'état des subventions

Afin de payer certaines dépenses relatives à la Fête de Noël, le conseil municipal décide de verser une subvention de 810 € à l'association « Blodelsheim en Fêtes » La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2016.

f) Dates des prochaines réunions du conseil municipal

M. le Maire soumet aux conseillers présents le choix du jeudi ou du vendredi pour la tenue des séances du conseil municipal. Le jeudi est retenu à la majorité.

Les prochaines réunions du conseil municipal sont donc fixées aux dates suivantes :

- Jeudi 2 février
- Jeudi 30 mars
- Jeudi 4 mai
- Jeudi 8 juin
- Jeudi 6 juillet

g) Divers

La prochaine Journée citoyenne commencera à se préparer dès janvier 2017. M. le Maire invite tous les conseillers à faire remonter d'éventuelles idées de chantiers.

**Liliane HOMBERT : bilinguisme**

Suite à une demande de parents d'élèves de Rumersheim-le-Haut, Mme SCHLUND, inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Andolsheim, proposait un « regroupement pédagogique intercommunal » (RPI) en regroupant les classes bilingues à Blodelsheim et les classes monolingues à Rumersheim-le-Haut. Ce schéma engendrait de nombreuses contraintes, notamment en ce qui concerne les déplacements et l'organisation du périscolaire. Le conseil municipal y émet un avis défavorable.

**Dominique VOGT : qualité de l'air intérieur**

La DDT du Haut-Rhin a organisée le 9 décembre 2016 une matinée technique sur le thème de la qualité de l'air intérieur. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de nouvelles règles s'imposeront aux établissements recevant de jeunes enfants. Les mesures concerneront principalement les polluants intérieurs (peintures, colles...).

**Francine SITTLER : Gerplan**

La haie a été plantée le jeudi 8 décembre 2016 en présence des écoles de Fessenheim et de Blodelsheim.

La séance est levée à 21h42.

Blodelsheim, le 20 décembre 2016

Le Maire,



François BERINGER



